



APPEL À CANDIDATURES 2021
BOURSES DE MOBILITE DOCTORALE

REGLEMENT

Appel à candidatures ouvert du 15 mars 2021 au 30 avril 2021

1. PRÉSENTATION

Le présent document fournit les informations nécessaires au dépôt des candidatures et au déroulement des mobilités dans le cadre de l'appel pour des bourses de mobilité doctorale lancé par l'Agence Universitaire de la Francophonie en Europe centrale et orientale.

L'appel est composé des documents suivants :

- le document de présentation
- le présent règlement de l'appel
- le formulaire de candidature, à remplir obligatoirement en ligne (création de compte utilisateur requise) : <https://formulaires.auf.org/>

2. OBJECTIFS

Afin de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche et d'encourager la création de réseaux internationaux francophones de recherche, l'Agence Universitaire de la Francophonie soutient la mobilité doctorale, renforçant ainsi la formation à la recherche et la coopération scientifique.

La finalité de cet appel est de permettre aux doctorants ressortissants des établissements membres de l'AUF des pays de l'Europe centrale et orientale de bénéficier d'un stage de recherche dans une université d'accueil, également [membre de l'AUF](#), mais située nécessairement à l'extérieur du pays d'origine du candidat.

L'établissement d'origine est celui dans lequel le candidat est inscrit pendant l'année universitaire 2020-2021 et doit être membre de l'AUF, situé dans un pays relevant de la Direction régionale Europe centrale et orientale et à jour dans le paiement de sa cotisation à l'AUF.

L'établissement d'accueil est celui dans lequel le candidat souhaite effectuer sa mobilité et doit être aussi membre de l'AUF, mais situé dans un pays différent de celui dans lequel le (la) candidat(e) est en exercice.

Un soutien à la prise en charge des frais de séjour de la part de l'établissement d'accueil est vivement souhaité (logement, repas, etc.).

Tous les domaines scientifiques sont éligibles à cet appel à candidatures, sans exclusion (voir point 11). Néanmoins, une priorité sera donnée à ceux qui s'inscrivent dans les thématiques prioritaires de la Direction régionale Europe centrale et orientale :

- santé
- environnement (énergies nouvelles et renouvelables, eau)
- sciences de l'ingénieur
- analyse économique, théorie économique
- analyse des politiques publiques
- sociologie ; géographie ; anthropologie...

3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CANDIDATURE

Le candidat doit :

- être francophone avec un niveau répondant aux exigences de la recherche déroulée
- être régulièrement inscrit en thèse – deuxième ou troisième année - dans un établissement membre de l'AUF dans un pays de l'Europe centrale et orientale, pour l'année universitaire 2020-2021
- ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse de doctorat de l'AUF
- s'engager à publier au moins un article scientifique en français suite aux travaux de recherche réalisés en mobilité et transmettre à l'AUF-ECO les informations respectives.

4. MODALITÉ DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être complété obligatoirement et exclusivement en ligne. Il est vivement conseillé de soumettre la candidature avant les dernières 48 heures de l'appel. L'AUF décline toute responsabilité en cas de blocage du formulaire en ligne, ou en cas de saturation dans ces dernières 48 heures de l'appel.

Aucun dossier de candidature transmis par d'autres voies de communication (courriel, poste, etc.) ne sera traité.

Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.

Pour être complet et valide, le dossier doit comprendre le **formulaire de demande de bourse de mobilité doctorale** accessible à l'adresse <https://formulaires.auf.org> accompagné des pièces suivantes, rédigées ou traduites en français :

1. lettre de motivation présentant la pertinence scientifique de sa candidature et de l'intérêt de son séjour pour sa thèse et contenant aussi l'engagement de publier au moins un article scientifique en français suite aux travaux de recherche réalisés en mobilité (1 page)
2. curriculum vitae actualisé détaillant le parcours universitaire et la liste des publications, en mentionnant aussi les bourses obtenues ou autre type de financement pour la période de thèse
3. attestation mentionnant la date de la première inscription en thèse et l'enregistrement administratif pour l'année de thèse en cours
4. lettre de recommandation de la part du directeur de thèse de l'établissement d'origine
5. lettre d'invitation de la part du responsable de la structure d'accueil visée par la plus haute autorité de l'établissement de rattachement de cette structure, précisant les dates du séjour, justifiant de sa capacité à organiser la mobilité doctorale sollicitée et validant les travaux de recherche projetés par le candidat
6. résumé du projet de recherche dans lequel s'intégrera la mobilité (3 pages maximum), signé par le (la) doctorant(e) et par son (ses) directeur(s), présentant le sujet de recherche, la problématique, les hypothèses, la méthodologie et le corpus à examiner.

ATTENTION : Tous les fichiers joints au formulaire seront en format PDF et doivent porter les intitulés suivants (sans caractères diacritiques) :

1. NOM_Prénom_lettre_motivation
2. NOM_Prénom_cv
3. NOM_Prénom_attestation_inscription
4. NOM_Prénom_lettre_recommandation
5. NOM_Prénom_lettre_invitation
6. NOM_Prénom_projet_recherche

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne même si l'appel à candidatures est encore ouvert. Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées ou traduites en français. L'absence ou la non-conformité de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

5. SÉLECTION DES CANDIDATURES

L'AUF, en tant que personne morale privée qui favorise la compréhension interculturelle au sein des pays de la Francophonie, soutient la formation à la recherche en octroyant une allocation aux doctorants de ses établissements membres qui vient abonder, le cas échéant, des allocations obtenues par le doctorant auprès de l'État, d'établissements publics ou privés d'enseignement supérieur, d'établissements publics ou d'organismes publics et privés de recherche.

Tout candidat à une allocation à la mobilité de doctorat de l'AUF est fortement incité à rechercher d'autres apports lui permettant de combler tous les besoins rencontrés durant sa période de formation à la recherche, particulièrement auprès de son établissement d'origine et/ou d'accueil.

L'AUF en Europe centrale et orientale vérifie la recevabilité des candidatures et soumet les dossiers éligibles à l'évaluation et au classement par la **Commission régionale d'experts**. La sélection s'effectue sur la base de la qualité de la candidature et à concurrence des financements disponibles. Une liste d'attente pourra être établie.

Conformément aux usages universitaires et de l'AUF, les décisions de la Commission régionale d'experts sont rendues de façon souveraine.

Les candidats retenus, en listes principale et d'attente, seront notifiés par courrier électronique à l'initiative de l'AUF en Europe centrale et orientale.

Les résultats sont portés à la connaissance des candidats aussi par la mise en ligne des listes d'admission sur le site Internet de l'AUF.

À des fins de valorisation, l'AUF se réserve également la possibilité de diffuser auprès de ses différents partenaires institutionnels de différents pays la liste des boursiers sélectionnés.

L'AUF se réserve le droit de tester le niveau de français des candidats sélectionnés à travers des entretiens oraux. Les candidats concernés seront notifiés par l'AUF.

6. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus par la Commission régionale d'experts pour la procédure de sélection sont :

1. la qualité académique du dossier (formation, diplômes, publications, résultats, motivation...)
2. la qualité scientifique du projet de recherche (contenu, plan de réalisation, méthodologie, appréciation des encadrants, adéquation du centre de recherche avec le projet...)
3. les résultats et les impacts escomptés (résultats attendus, bénéfices clairement identifiés, résultats transférables à d'autres groupes, régions, valeur ajoutée de la mobilité...)
4. la cohérence de la thématique de la recherche en relation avec les domaines prioritaires mentionnés pour cet appel (sujet de recherche innovant, d'intérêt majeur pour la région, visant un impact ou une publication scientifique...)
5. la représentativité des régions et pays et d'origine des candidats

6. le flux de mobilité (priorité aux mobilités Sud / Sud, puis Sud / Nord)
7. l'équilibre entre les genres des candidats (la priorité sera donnée aux candidates à qualité égale des dossiers)
8. la dimension francophone du projet et l'usage de la langue française
9. la priorité sera donnée aux candidats qui postulent pour la première fois dans le cadre de ce programme d'appui.

7. DURÉE

La durée de la mobilité est de 3 mois consécutifs ; elle doit être effectuée impérativement entre le 1^{er} juin et le 15 décembre 2021 au plus tard.

Cette durée, sauf cas de force majeure, ne peut être ni morcelée, ni prolongée, ni interrompue (sous peine de cessation de la prise en charge en cas de non-respect des clauses et de remboursement des frais engagés pour la mise en place de la mobilité).

La période de mobilité est arrêtée par l'AUF en tenant compte, si possible, des souhaits du bénéficiaire et de l'évolution de la situation sanitaire.

Dans le contexte mondial actuel, les déplacements à l'étranger des candidats retenus seront organisés en fonction des calendriers de déconfinement et sous réserve de l'évolution de la situation (dans les pays d'origine et/ou dans les pays d'accueil).

Il est demandé aux boursiers dès le départ de prendre connaissance de la situation et des mesures requises pour faire face à l'épidémie dans les pays d'accueil et de transit. Il est notamment indispensable de vérifier les conditions d'entrée sur le territoire (quarantaine, tests négatifs, etc.) et ce jusqu'au jour du départ.

8. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF

Les bourses accordées comprennent exclusivement des dépenses s'encadrant dans une enveloppe de maximum 3000 €, pour :

- un **titre de transport** (billet d'avion) permettant au boursier d'effectuer le déplacement du pays de l'établissement d'origine vers le pays de son établissement d'accueil et retour. Ce titre de transport sera acheté par le boursier lui-même, après l'avis et l'accord de l'Agence universitaire de la Francophonie Europe centrale et orientale. Les changements / modifications du titre de transport (notamment quant aux dates), les excédents de bagages etc. ne sont pas pris en charge par l'AUF ; les pénalités de modification ou d'annulation sont à la charge du bénéficiaire. En cas de non-retour de son propre fait vers le pays de l'établissement d'origine à l'issue de la période de mobilité, le boursier perdra le bénéfice de ce billet retour
- une **allocation mensuelle forfaitaire** de participation aux frais de séjour pendant la mobilité doctorale, dont le montant est établi en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil (fondée sur le classement mis à jour annuellement de la Banque Mondiale) :

pays d'accueil	montant de l'allocation mensuelle
Belgique, Canada, Suisse, Chypre, Espagne, France, Guinée équatoriale, Grèce, Croatie, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pologne, Portugal, Slovaquie, États-Unis	810 €
Albanie, Arménie, Argentine, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Brésil, Bélarus, Congo, Côte d'Ivoire, Chili, Cameroun, Chine, Algérie, Égypte, Gabon, Géorgie, Inde, Iraq, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kosovo, Laos, Liban, Lituanie, Lettonie, Maroc, République de Moldavie, Macédoine, Mongolie, Maurice, Mexique, Pérou, Pakistan, Palestine, Roumanie, Serbie, Fédération de Russie, Soudan, Sénégal, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Vanuatu, Afrique du Sud, Zambie	570 €
Burkina Faso, Burundi, Bénin, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Guinée, Haïti, Cambodge, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Tchad, Togo, Zimbabwe	480 €

- une **assurance-maladie, accident et rapatriement**. En dehors de cette assurance, l'AUF ne peut pas être tenu responsable ou engagé financièrement pour les urgences médicales / périodes de confinement etc. liées à la pandémie COVID-19.

Toutes autres formalités ou dépenses sont à la charge du boursier qui devra aussi en outre justifier des vaccinations et du visa requis pour se rendre dans le pays d'accueil et y résider pendant toute la durée de sa bourse.

9. OBLIGATIONS DU BOURSIER

- le boursier s'engage à respecter le présent règlement sous peine d'annulation de la bourse
- le boursier s'engage à effectuer la durée totale de la mobilité à l'université d'accueil
- le boursier s'engage à informer l'AUF de tout arrêt prématuré de ses travaux de recherche
- le boursier s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui en matière d'entrée et de séjour sur le territoire
- le boursier s'engage à respecter les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'accueil

A l'expiration de la mobilité, le boursier est tenu à communiquer à l'AUF un rapport (compte-rendu de mobilité, appréciation du séjour, intérêt scientifique, suites données à la mobilité...) dans un **délai de 2 mois** après la fin de la mobilité et, le moment donné, la production scientifique à l'issue de la mobilité (articles, publications, ouvrages...).

10. CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURES

15 mars 2021	lancement et diffusion de l'appel à candidatures par l'AUF
30 avril 2021	clôture de l'appel à candidatures (à 23h00 heure de Bucarest)
1^{er}-9 mai 2021	examen de la recevabilité des candidatures
10-16 mai 2021	évaluation des candidatures et sélection par la Commission régionale d'experts
18 mai 2021	publication des résultats de la sélection sur le site de l'AUF et notification des candidats sélectionnés
19-30 mai 2021	collecte des documents complémentaires des candidats sélectionnés et signature de l'engagement du boursier
1^{er} juin 2021	préparation et mise en place des mobilités entre le 1 ^{er} juin 2021 et le 15 décembre 2021.

11. DOMAINES ET CHAMPS DISCIPLINAIRES

domaine	discipline
Biotechnologies	Biotechnologie environnementale
	Biotechnologie industrielle
	Biotechnologies médicales
Mathématiques, statistiques et informatique	Informatique
	Mathématiques
	Statistiques
Sciences agricoles	Agriculture
	Agroalimentaire
	Agronomie
	Pêche, halieutique
	Production laitière
	Productions animales
	Sylviculture, foresterie
Sciences de l'éducation	Éducation des adultes
	Enseignement spécialisé
	Formation à distance
	Formation des enseignants
	Ingénierie des formations
	Pédagogie
	Didactique
	Systèmes éducatifs
	Technologies éducatives
Sciences de l'ingénieur	Génie aérospatial
	Génie agroalimentaire
	Génie agroenvironnemental
	Génie chimique
	Génie civil, géologique et minier
	Génie civil, géologique et minier
	Génie des matériaux et de la métallurgie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie industriel
	Génie mécanique
	Génie physique
Sciences de l'Univers	Astronomie
	Météorologie et autres sciences de l'atmosphère
Sciences de la santé	Médecine

	Médecine vétérinaire
	Médecines alternatives
	Santé publique et salubrité de l'environnement
	Soins de réadaptation
	Pharmacologie
	Soins infirmiers, nutrition, diététique
Sciences de la Terre	Géographie physique
	Géologie
	Géophysique et géodésie
	Océanographie
	Sciences de l'environnement
	Sciences hydrologiques
	Télédétection
Sciences humaines	Aménagement et urbanisme
	Anthropologie
	Archéologie
	Architecture
	Arts
	Géographie humaine
	Histoire
	Langues
	Linguistique
	Littératures
	Philosophie, morale et religion
	Philologie
	Théologie
	Traduction
Sciences naturelles	Biologie
	Écologie
	Microbiologie
	Phytologie et botanique
	Zoologie
Sciences de la matière	Chimie
	Physique
Sciences sociales	Criminologie
	Démographie
	Psychologie
	Sciences de l'administration
	Sciences de l'information
	Sciences de la gestion
	Sciences économiques
	Sciences juridiques
	Sciences politiques
	Sociologie
	Technologies de l'information et de la communication (TIC)
	Tourisme
	Travail social